Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

NGL - Natural Gas Condensates (petroleum) (CAS#64741-47-5)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2024-10-03

5.0 2024-09-26 800010025834 Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

11.12.2015

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : NGL - Natural Gas Condensates (petroleum) (CAS#64741-

47-5)

Code du produit : X3528

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Fabricant/Fournisseur : Shell Chemicals Canada

PO Box 4280 STN C CALGARY AB T2T 5Z5

Canada

Téléphone :

Téléfax :

Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC (24 hr) : CHEMTREC (24 hr): 1 (703) 527-3887 or 1 (800) 424-9300

(US)

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Charge de raffinage.

Restrictions d'utilisation : Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres

que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH

Liquides inflammables : Catégorie 1

Irritation cutanée : Catégorie 2

Cancérogénicité : Catégorie 1B

Mutagénicité sur les cellules

germinales

: Catégorie 1B

Toxicité pour la reproduction : Catégorie 2

Danger par aspiration : Catégorie 1

Toxicité spécifique pour cer- : Catégorie 3 (Effets narcotiques)

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

NGL - Natural Gas Condensates (petroleum) (CAS#64741-47-5)

Version Date de révision: 5.0 2024-09-26

Numéro de la FDS: 800010025834

Date d'impression: 2024-10-03

Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

11.12.2015

tains organes cibles - exposition unique (Inhalation)

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aqua-

tique

: Catégorie 2

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger









Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : DANGERS PHYSIQUES:

H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.

DANGERS POUR LA SANTÉ :

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans

les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H340 Peut induire des anomalies génétiques.

H350 Peut provoquer le cancer.

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les

précautions de sécurité.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/ des flammes

nues/ des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 Mise en terre et liaison équipotentielle du récipient et du

matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage

antidéflagrant.

P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

P243 Prendre des mesures pour éviter les décharges statiques. P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/

vapeurs/ aérosols.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation. P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protec-

tion des yeux/ du visage.

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

NGL - Natural Gas Condensates (petroleum) (CAS#64741-47-5)

Version 5.0

Date de révision: 2024-09-26

Numéro de la FDS: 800010025834

Date d'impression: 2024-10-03 Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

11.12.2015

Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou avec les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau ou prendre une douche.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

P321 Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires pour les premiers secours sur cette étiquette).

P331 NE PAS faire vomir.

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P362 Enlever les vêtements contaminés.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser une mousse anti-alcool. du dioxyde de carbone ou une eau atomisée pour l'extinction. P391 Recueillir le produit répandu.

Stockage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

Elimination:

P501 Éliminer les déchets et les récipients par la remise à un éliminateur agréé ou conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur.

Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification

Légèrement irritant pour le système respiratoire.

Du sulfure d'hydrogène (H2S), un gaz extrêmement inflammable et toxique, ainsi que d'autres vapeurs dangereuses peuvent se dégager et s'accumuler dans l'espace libre des réservoirs de stockage, ceux des navires ou d'autres conteneurs fermés.

Le liquide s'évapore rapidement et peut s'enflammer, provoquant un feu éclair, ou une explosion dans un espace confiné.

Peut s'enflammer sur les surfaces dont la température est supérieure aux températures d'autoinflammation.

Des vapeurs inflammables peuvent être présentes même à des températures inférieures au point éclair.

Ce produit est un accumulateur statique.

Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique.

3 / 27 800010025834

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

NGL - Natural Gas Condensates (petroleum) (CAS#64741-47-5)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2024-10-03

5.0 2024-09-26 800010025834 Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

11.12.2015

L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Substance

Nom de la substance : NGL - Natural Gas Condensates (petroleum) (CAS#64741-47-

5)

Synonymes : NGL - Condensate - Conventional

Nature chimique : Une combinaison complexe d'hydrocarbures séparée sous

forme de liquide du gaz naturel sur un séparateur de surface par condensation rétrograde. Il se compose surtout d'hydrocarbures dont le nombre d'atomes carbone est principalement dans la gamme C11 à C20. Il se présente sous forme liquide

à une pression et une température atmosphériques.

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS	Concentration (% w/w)
gaz naturel (pétrole), condensats	64741-47-5	<= 100

Information supplémentaire

Contient:

Nom Chimique	Numéro d'identification	Concentration (% w/w)
isopentane	78-78-4	>= 0 - <= 25
pentane	109-66-0	>= 0 - <= 25
n-hexane	110-54-3	>= 0 - <= 12
toluène	108-88-3	>= 0 - <= 8
cyclohexane	110-82-7	>= 0 - <= 8
benzène	71-43-2	>= 0 - <= 5
Éthylbenzène	100-41-4	>= 0 - <= 1
cumène	98-82-8	>= 0 - <= 1
Naphtalène	91-20-3	>= 0 - <= 0.5

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : La vaporisation de H2S qui a été piégé dans les vêtements

peut être dangereuse pour les sauveteurs. Maintenir une protection respiratoire pour éviter une contamination depuis la victime vers le sauveteur. Une ventilation mécanique doit être

utilisée pour une ressuscitation si possible.

En cas d'inhalation : Transporter la victime à l'air libre. Si la victime ne se rétablit

pas rapidement, l'amener au centre médical le plus proche

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

NGL - Natural Gas Condensates (petroleum) (CAS#64741-47-5)

Version 5.0

Date de révision: 2024-09-26

Numéro de la FDS: 800010025834

Date d'impression: 2024-10-03 Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

11.12.2015

pour un traitement additionnel.

Les victimes souffrant d'effets nocifs d'une exposition au sulfure d'hydrogène doivent être transportées à l'air libre. Ne pas essayer de secourir la victime sans porter d'appareil de protection respiratoire approprié. Si la victime a des difficultés à respirer ou une sensation d'oppression dans la poitrine, si elle a des vertiges, si elle vomit ou ne réagit pas, administrer de l'oxygène à 100% en pratiquant le cas échéant une respiration artificielle ou une réanimation cardio-respiratoire (RCR) et la transporter au centre médical le plus proche.

En cas de contact avec la peau

: Retirer les vêtements contaminés. Rincer la peau immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins quinze minutes, puis si possible laver au savon et à l'eau, En cas de rougeurs, d'enflure, de douleurs et/ou de cloques transporter la personne à l'établissement médical le plus proche pour un traitement additionnel.

En cas de contact avec les veux

: Laver les yeux avec beaucoup d'eau.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

En cas d'ingestion

: Appeler le numéro d'urgence de votre localité/établissement. Ne pas faire vomir : transporter la personne à l'établissement médical le plus proche pour y recevoir des traitements supplémentaires. En cas de vomissement spontané, maintenir la tête plus basse que les hanches pour empêcher l'aspiration. Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une respiration sifflante continue.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

: Les signes et symptômes d'une dermatite délipidante peuvent comporter une sensation de brûlure et/ou un aspect sec/craquelé.

Les signes et symptômes d'irritation respiratoire peuvent comporter une sensation de brûlure temporaire du nez et de la gorge, une toux et/ou une respiration difficile.

Les signes et les symptômes d'irritation des yeux peuvent comporter une sensation de brûlure, des rougeurs, une tuméfaction et/ou une vision floue.

Si le produit pénètre dans les poumons, les signes et les symptômes peuvent consister en une toux, une suffocation, une respiration sifflante, une respiration difficile, une oppression thoracique, le souffle court et/ou de la fièvre.

L'apparition des symptômes respiratoires peut n'être effective

que plusieurs heures après l'exposition.

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

NGL - Natural Gas Condensates (petroleum) (CAS#64741-47-5)

Version 5.0

Date de révision: 2024-09-26

Numéro de la FDS: 800010025834

Date d'impression: 2024-10-03 Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

11.12.2015

La respiration de concentrations élevées de vapeurs peut provoquer unedépression du système nerveux central avec, comme symptômes, desvertiges, une sensation d'ébriété, des maux de tête et des nausées.

Protection pour les secou-

ristes

En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter l'équipement de protection personnelle approprié selon les

accidents, les blessures et l'environnement.

Avis aux médecins

Sulfure d'hydrogène (H2S) - Asphyxiant du SNC (Système Nerveux Central) ; Peut provoquer une rhinite, une bronchite ou parfois un oedème pulmonaire après une exposition sévère. A CONSIDERER : oxygénothérapie - prendre conseil auprès d'un centre anti-poison.

Appeler un médecin ou le centre antipoison pour obtenir des

conseils.

Potentialité de générer des pneumonies.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés

Mousse, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés uniquement pour les incendies de faible ampleur.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser d'eau en jets directement sur le produit en feu car cela pourrait provoquer une explosion de vapeur et propager l'incendie.

L'utilisation simultanée de mousse et d'eau sur la même surface est à éviter, l'eau détruisant la mousse.

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

Les produits de combustion peuvent comprendre:

Un mélange complexe de particules solides et liquides en

suspension dans l'air et de gaz (fumée).

Dégagement possible de monoxyde de carbone en cas de

combustion incomplète.

Oxydes d'azote. Oxydes de soufre.

Composés organiques et non-organiques non identifiés. Des vapeurs inflammables peuvent être présentes même à

des températures inférieures au point éclair.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et

peuvent s'enflammer à distance.

Du sulfure d'hydrogène (H2S) et d'oxydes de soufre toxiques peuvent être dégagés lorsque ce produit est chauffé. Ne pas

se fier à l'odorat comme avertissement.

Méthodes spécifiques d'extinction

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

6 / 27 800010025834

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

NGL - Natural Gas Condensates (petroleum) (CAS#64741-47-5)

Version 5.0

Date de révision: 2024-09-26

Numéro de la FDS: 800010025834

Date d'impression: 2024-10-03 Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

11.12.2015

Information supplémentaire

: Si le feu ne peut être maitrisé, évacuer immédiatement. Refroidir les récipients à proximité en les arrosant d'eau. Si possible, retirer les conteneurs des zones dangereuses. Confiner le produit résiduel dans les zones affectées pour en empêcher son infiltation dans les canalisations (égouts), les fossés et les cours d'eau.

Équipements de protection particuliers des pompiers

Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Porter une combinaison de pompier conforme à la norme en vigueur (par ex. en Europe: EN469).

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Peut s'enflammer sur les surfaces dont la température est supérieure aux températures d'auto-inflammation. Ne pas respirer les fumées, les vapeurs. Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

Précautions pour la protection de l'environnement

: Arrêter les fuites, si possible sans prendre de risque. Eliminer toutes les causes possibles d'inflammation dans la zone environnante. Utiliser un confinement approprié (pour le produit et les eaux d'extinction) pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Empêcher tout écoulement dans les égouts, les fossés ou les rivières en utilisant du sable, de la terre, ou d'autres barrières appropriées. Tenter de disperser les vapeurs ou de diriger leur écoulement vers un endroit sûr, par exemple par arrosage en brouillard. Prendre des mesures de précautions contre les décharges électrostatiques. S'assurer de la continuité électrique de tous les équipements par la continuité des masses et la mise à la terre.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer les déversements importants (> 150 litres) par des moyens mécanisés tels qu'un camion de pompage par le vide vers une citerne dédiée à la récupération du produit ou son élimination en toute sécurité. Ne pas éliminer le reliquat par rinçage à l'eau. Le conserver comme déchet contaminé. Laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié et les éliminer sans risques. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Récupérer les déversements de faible ampleur (< 150 litres) par des moyens mécanisés dans un récipient étiqueté, hermétiquement fermé et dédié à la récupération du produit ou à son élimination en toute sécurité. Laisser le reliquat s'évaporer ou

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

NGL - Natural Gas Condensates (petroleum) (CAS#64741-47-5)

Version 5.0

Date de révision: 2024-09-26

Numéro de la FDS: 800010025834

Date d'impression: 2024-10-03 Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

11.12.2015

l'absorber avec un matériau absorbant que l'on éliminera en toute sécurité. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Se conformer aux réglementations locales et internationales en vigueur.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Evacuer la zone de toute personne non indispensable. Ventiler complètement la zone contaminée.

Le recours aux conseils d'un spécialiste peut s'avérer nécessaire quant aux mesures à prendre pour traiter des emplacements contaminés.

Assurer la continuité électrique de tous les équipement par la continuité des masses et la mise à la terre.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

En cas de fuite ou de déversement accidentel, éviter tout contact avec le produit. Se reporter à la rubrique 8 de la Fiche de Données de Sécurité pour le choix de l'équipement de protection individuelle.

Pour les informations relatives à l'élimination, voir Chapitre 13.

Conseils supplémentaires

Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au rubrique 8 de la fiche de donnée de sécurité. Informer les autorités si la population ou l'environnement sont exposés à ce produit ou pourraient l'être.

Se reporter au Section 13 de la FDS en cas de déversement. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

Les déversements en mer doivent être traités comme stipulé dans le plan d'urgence de bord contre la pollution par hydrocarbures comme l'exige la convention MARPOL, annexe 1, règle 26.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions Générales

Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manipulation, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes conditions de sécurité.

Eliminer de manière adéquate tout chiffon ou produit de nettoyage contaminé afin d'empêcher un incendie.

Eviter les déversements.

Consulter le fournisseur pour de plus amples conseils sur la manipulation, le transfert du produit, le stockage et le nettoyage des cuves.

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

NGL - Natural Gas Condensates (petroleum) (CAS#64741-47-5)

Version 5.0

Date de révision: 2024-09-26

Numéro de la FDS: 800010025834

Date d'impression: 2024-10-03 Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

11.12.2015

Conseils pour une manipulation sans danger

: Ne pas manger ni boire pendant l'utilisation.

Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eliminer toutes les causes d'inflammation. Eviter les étincelles.

Ne jamais siphoner avec la bouche.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et

peuvent s'enflammer à distance.

Éviter l'exposition.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou

d'aérosols, utiliser une extraction d'air.

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en

cuvette de rétention).

Les propriétés inhérentes du sulfure d'hydrogène qui sont toxiques et qui engourdissent le sens olfactif (odorat) nécessitent l'utilisation d'alarmes de surveillance de la qualité de l'air au cas où la concentration atteindrait un niveau nocif, notamment dans des lieux enfermés, des récipients de transport chauffés et des situations de fuite ou de déversement accidentel. Si la concentration dans l'air dépasse 10 ppm, la zone doit être évacuée, à moins d'utiliser une protection respira-

éviter le contact

: Agents oxydants forts.

Transfert de Produit

Attendre 2 minutes après le remplissage du réservoir (pour des réservoirs comme ceux des camions citernes) avant d'ouvrir les trappes ou les regards. Attendre 30 minutes après le remplissage du réservoir (pour les grandes citernes) avant d'ouvrir les trappes ou les regards.

Éviter les éclaboussures pendant le remplissage. Conserver les récipients fermés en absence d'utilisation. Ne pas utiliser l'air ou l'oxygène comprimé pour remplir, décharger ou manipuler. Une contamination résultant d'un changement de produit peut donner lieu à de légères vapeurs d'hydrocarbures au creux des réservoirs qui contenaient auparavant de l'essence. Ces vapeurs peuvent exploser en présence d'une source d'inflammation. Les conteneurs partiellement remplis présentent un plus grand danger que ceux qui le sont entièrement. Par conséquent les activités de manutention, de transfert et de prise d'échantillons doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Se reporter aux directives dans la Rubrique Manipulation.

Stockage

Autres données

: Stockage en fûts et petits conteneurs:

Conserver les récipients fermés en absence d'utilisation.

9/27 800010025834

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

NGL - Natural Gas Condensates (petroleum) (CAS#64741-47-5)

Version 5.0

Date de révision: 2024-09-26

Numéro de la FDS: 800010025834

Date d'impression: 2024-10-03 Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de dernière parution: 22.09.202

Date de la première version publiée:

11.12.2015

Ne pas empiler plus de 3 fûts les uns sur les autres.

Utiliser des conteneurs correctement étiquetés et qui peuvent être fermés.

Le produit conditionné doit être gardé hermétiquement fermé et entreposé dans une aire de rétention (avec muret de protection) bien ventilée, à l'écart de toutes sources d'inflammation et de chaleur.

Prendre les précautions qui s'imposent lors de l'ouverture de conteneurs hermétiquement clos, car la pression peut augmenter durant le stockage.

Stockage en citerne:

Les réservoirs doivent être spécialement conçus pour pouvoir être utilisés avec ce produit.

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en cuvette de rétention).

Placer les réservoirs loin de toute source de chaleur et autres sources d'ignition.

Le nettoyage, le contrôle et la maintenance des citernes de stockage sont des opérations de spécialistes qui nécessitent l'application de précautions et procédures strictes.

Des charges électrostatiques seront générées lors du pompage.

Les décharges électrostatiques peuvent causer un incendie. Vérifiez la continuité électrique en procédant à une métallisation et à la mise à la terre (mise à la masse) de tous les équipements afin de réduire le risque.

Les vapeurs se trouvant dans l'espace libre de la cuve de stockage peuvent se situer dans la zone

d'inflammabilité/explosivité et être ainsi inflammables.

Se reporter à la rubrique 15 pour toute législation complémentaire spécifique concernant le conditionnement et le stockage de ce produit.

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

NGL - Natural Gas Condensates (petroleum) (CAS#64741-47-5)

Version Date de révision: 5.0 2024-09-26

Numéro de la FDS: 800010025834

Date d'impression: 2024-10-03 Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

11.12.2015

Matériel d'emballage

: Matière appropriée: Pour les conteneurs et revêtements de conteneurs, utiliser de l'aluminium ou de l'acier doux., L'aluminium peut également être utilisé s'il ne concourt pas inutilement au risque d'incendie., Exemple, de matériaux adaptés qui ont été testés spécifiquement pour leur compatibilité avec le produit: le polyéthylène haute densité (PEHD), le polypropylène (PP) et le Viton ® (FKM : Elastomère fluorocarboné)., Pour les garnitures de conteneurs, utiliser une peinture époxy avec agent durcisseur aminé., Pour les joints d'étanchéité et les joints statiques, utiliser : du graphite, du Téflon ® (PTFE: PolytTétraFluoroEthylène), du Viton A ®, du Viton B ®. Matière non-appropriée: Selon leurs caractéristiques et l'utilisation projetée, certaines matières synthétiques peuvent ne pas convenir aux conteneurs ou leurs revêtements internes. Exemples de matières à éviter: Caoutchouc naturel (NR: Natural Rubber), Caoutchouc nitrile (NBR: Nitril Butadiene Rubber), Caoutchouc EPDM (Ethylène-Propylène-Diène-Monomère), Polyméthacrylate de méthyle (PMMA), Polystyrène, Polycholure de Vinyl (PVC: PolyVinylChloride), PolylsoButylène (PIB)., Toutefois, certaines de ces matières peuvent convenir pour les gants de protection.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
gaz naturel (pétrole), conden-	64741-47-5	TWA	500 ppm	OSHA Z-1
sats			2,000 mg/m3	
isopentane	78-78-4	TWA	1,000 ppm	CA BC OEL
		TWA	1,000 ppm	ACGIH
pentane	109-66-0	TWA	1,000 ppm	CA BC OEL
		TWA	1,000 ppm	ACGIH
n-hexane	110-54-3	TWA	50 ppm	ACGIH
		TWA	500 ppm 1,800 mg/m3	OSHA Z-1
		TWA	50 ppm 180 mg/m3	NIOSH REL
toluène	108-88-3	TWA	20 ppm	ACGIH
		TWA	200 ppm	OSHA Z-2
		CEIL	300 ppm	OSHA Z-2
		Peak	500 ppm	OSHA Z-2

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

NGL - Natural Gas Condensates (petroleum) (CAS#64741-47-5)

Version Date de 5.0 2024-09

Date de révision: 2024-09-26

Numéro de la FDS: 800010025834

Date d'impression: 2024-10-03 Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

11.12.2015

			(10 minutes)	I
cyclohexane	110-82-7	TWA	100 ppm	ACGIH
		TWA	300 ppm	OSHA Z-1
			1,050 mg/m3	
		TWA	300 ppm	NIOSH REL
			1,050 mg/m3	
benzène	71-43-2	TWA	0.25 ppm	Norme In-
			0.8 mg/m3	terne Shell
				(NIS) pour 8-
				12 heures
		OTE!		TWA.
		STEL	2.5 ppm	Normes In-
			8 mg/m3	ternes de Shell (NIS)
				pour une
				VLCT-15
				minutes
		STEL	2.5 ppm	ACGIH
		TWA	0.5 ppm	ACGIH
		STEL	2.5 ppm	ACGIH
		PEL	1 ppm	OSHA CARC
		STEL	5 ppm	OSHA CARC
		TWA	10 ppm	OSHA Z-2
		CEIL	25 ppm	OSHA Z-2
		Peak	50 ppm	OSHA Z-2
			(10 minutes)	
Éthylbenzène	100-41-4	TWA	20 ppm	ACGIH
		TWA	100 ppm	NIOSH REL
		O-T	435 mg/m3	NICOLLEGI
		ST	125 ppm	NIOSH REL
		TWA	545 mg/m3	OSHA Z-1
		IVVA	100 ppm 435 mg/m3	USHA Z-1
cumène	98-82-8	TWA	50 ppm	NIOSH REL
Cumene	90-02-0	1000	245 mg/m3	MIOSITIKEL
		TWA	50 ppm	OSHA Z-1
		1777	245 mg/m3	0011/(21
		TWA	5 ppm	ACGIH
Naphtalène	91-20-3	TWA	10 ppm	NIOSH REL
			50 mg/m3	
		ST	15 ppm	NIOSH REL
			75 mg/m3	
		TWA	10 ppm	OSHA Z-1
			50 mg/m3	
		TWA	10 ppm	ACGIH

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

NGL - Natural Gas Condensates (petroleum) (CAS#64741-47-5)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2024-10-03

5.0 2024-09-26 800010025834 Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

11.12.2015

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Composants	NoCAS	Paramètres de contrôle	Échantil- lon biolo- gique	Heure d'échan- tillon- nage	Concentra- tion admis- sible	Base
n-hexane	110-54-3	2,5- Hexane- dione	Urine	À fin du travail	0.5 mg/l	ACGIH BEI
toluène	108-88-3	Toluène	Dans le sang	Avant le dernier jour de la semaine de travail	0.02 mg/l	ACGIH BEI
toluène		Toluène	Urine	À fin du travail (dès que possible après que l'ex- position ait ces- sé)	0.03 mg/l	ACGIH BEI
toluène		o-crésol	Urine	À fin du travail (dès que possible après que l'ex- position ait ces- sé)	0.3 mg/g créatinine	ACGIH BEI
cyclohexane	110-82-7	Le 1,2- cyclo- hexanediol	Urine	À la fin du travail en fin de semaine	50 mg/g créatinine	ACGIH BEI
benzène	71-43-2	Acide S- phényl- mercaptu- rique	Urine	À fin du travail (dès que possible après que l'ex- position ait ces- sé)	25 µg/g créatinine	ACGIH BEI
benzène		t,t- acide muconique	Urine	À fin du travail (dès que possible	500 µg/g créatinine	ACGIH BEI

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

NGL - Natural Gas Condensates (petroleum) (CAS#64741-47-5)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2024-10-03

5.0 2024-09-26 800010025834 Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

11.12.20)15
----------	-----

				après que l'ex- position ait ces- sé)		
Éthylbenzène	100-41-4	Somme de l'acide mandélique et de l'acide glyoxylique phényle	Urine	À fin du travail (dès que possible après que l'ex- position ait ces- sé)	0.15 g/g créatinine	ACGIH BEI

Méthodes de Contrôle

La surveillance de la concentration des substances en zone de travail ou en milieu général peut être nécessaire pour confirmer la conformité à la VLE et l'adéquation des contrôles d'exposition. Des méthodes validées de mesure de l'exposition doivent être appliquées par une personne qualifiée et les échantillons doivent être analysés par un laboratoire agréé.

Des exemples de sources de méthodes conseillées de surveillance de l'air sont données cidessous, sinon contacter le fournisseur. Des méthodes nationales supplémentaires peuvent être disponibles.

National Institute of Occupational Safety and Health (NIOSH), USA: Manual of Analytical Methods http://www.cdc.gov/niosh/

Occupational Safety and Health Administration (OSHA), USA: Sampling and Analytical Methods http://www.osha.gov/

Health and Safety Executive (HSE), UK: Methods for the Determination of Hazardous Substances http://www.hse.gov.uk/

Institut für Arbeitsschutz Deutschen Gesetzlichen Unfallversicherung (IFA), Germany. http://www.dguv.de/inhalt/index.jsp

L'Institut National de Recherche et de Sécurité, (INRS), France http://www.inrs.fr/accueil

Mesures d'ordre technique

 Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent :

Utiliser des systèmes étanches dans la mesure du possible. Ventilation adéquate pour maîtriser les concentrations dans l'air et les maintenir en dessous des directives/limites d'exposition.

La ventilation par aspiration locale est recommandée.

Rince-yeux et douche en cas d'urgence.

Il est conseillé d'utiliser des systèmes automatiques d'eau pour la lutte anti-incendie et d'arrosage en douche.

Informations générales:

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

NGL - Natural Gas Condensates (petroleum) (CAS#64741-47-5)

Version 5.0

Date de révision: 2024-09-26

Numéro de la FDS: 800010025834

Date d'impression: 2024-10-03 Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

11.12.2015

Tenir compte des progrès et des améliorations techniques des procédés (y compris l'automatisation) pour éliminer les rejets. Réduire l'exposition par l'utilisation de mesures comme les installations confinées, les équipements dédiés et une ventilation générale/locale par aspiration adaptée. Vidanger les équipements et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. Autant que possible, nettoyer/rincer l'installation avant les travaux de maintenance. Limiter l'accès aux seules personnes autorisées en cas de risque d'exposition. Former les techniciens aux tâches à mener pour réduire l'exposition. Porter des gants et une combinaison de travail adaptés pour éviter une contamination cutanée. Porter un équipement de protection respiratoire si son utilisation est justifiée pour certains scénarios de contribution. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Veiller à ce que des procédures d'exploitation sûres ou des dispositions équivalentes soient prises pour gérer les risques. Inspecter, tester et adapter régulièrement toutes les mesures de contrôle. Envisager la nécessité d'une surveillance médicale adaptée au risque.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

: Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.

Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple lorsque les concentrations dans l'air sont élevées, qu'il existe un risque de manque d'oxygène ou dans un espace confiné) utiliser un appareil respiratoire à pression positive adapté.

L'équipement de protection respiratoire et son utilisation doivent être conformes aux réglementations locales.

Si des respirateurs à filtration d'air sont convenables pour les conditions d'utilisation :

Sélectionner un filtre adapté aux gaz et vapeurs organiques (Point d'Ebullition > 65 °C) (149°F).

Dans des zones d'accumulation potentielle de vapeurs de sulfure d'hydrogène, l'utilisation d'un respirateur à adduction d'air à pression positive est recommandée.

Protection des mains Remarques

Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabri-

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

NGL - Natural Gas Condensates (petroleum) (CAS#64741-47-5)

Version 5.0

Date de révision: 2024-09-26

Numéro de la FDS: 800010025834

Date d'impression: 2024-10-03 Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

11.12.2015

qués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable : PVC. Protection long terme: Caoutchouc nitrile. Contact accidentel/Protection contre les éclaboussures: Caoutchouc néoprénique. En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte des matériaux du gant. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique des matériaux du gant, et la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés.

Protection des yeux

 Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques (Masque monobloc type Monogoogle ®) homologuées à la Norme UE EN166.

Protection de la peau et du corps

Gants/gants à manchettes, bottes et tablier résistant aux substances chimiques.

Mesures de protection

: Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

Mesures d'hygiène

: S'assurer que les installations de manipulation et de stockage soient conformes aux réglementations locales Consultez des références supplémentaires sur les pratiques de manipulation en toute sécurité des liquides qui se sont

avérés être des accumulateurs statiques :

Institut américain du pétrole 2003 (Protection contre

l'inflammation provoquée par l'électricité statique, la foudre et les courants vagabonds) ou Association nationale de protection contre les incendies 77 (Pratiques recommandées rela-

tives à l'électricité statique).

IEC TS 60079-32-1: Risques électrostatiques, guide

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

NGL - Natural Gas Condensates (petroleum) (CAS#64741-47-5)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2024-10-03

5.0 2024-09-26 800010025834 Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

11.12.2015

Conseils généraux : Les directives locales sur les limites des rejets de composés

volatils doivent être respectées lors du rejet à l'extérieur de

l'air contenant des vapeurs.

Les informations relatives aux mesures de rejet accidentel se

trouvent à la rubrique 6.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Couleur : De brun à noir

Odeur : Odeur possible d'œufs pourris et de soufre.

Hydrocarbure, Mercaptan

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : Non applicable

Point de fusion/point de con-

gélation

: Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : 27 - 199 °C / 81 - 390 °F

Point initial d'ébullition et in-

tervalle d'ébullition

10 - 400 °C / 50 - 752 °F

Point d'éclair : -43 °C / -45 °F

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Limite inférieure d'explosibilité et limite supérieure d'explosibilité / limite d'inflammabilité

Limite d'explosivité, supé-

rieure

: 7.6 %(V)

Limite d'explosivité, infé-

rieure

: 1.4 %(V)

Pression de vapeur : Donnée non disponible Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : > 3.5

Densité relative : 0.65 - 0.72

17 / 27 800010025834 CA

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

NGL - Natural Gas Condensates (petroleum) (CAS#64741-47-5)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2024-10-03

5.0 2024-09-26 800010025834 Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

11.12.2015

Densité : 0.740 - 0.870 g/cm3 (15 °C / 59 °F)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : insoluble

Solubilité dans d'autres

solvants

: Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: 2 - 6

Température d'auto-

inflammation

 $: > 350 \, ^{\circ}\text{C} / 662 \, ^{\circ}\text{F}$

Température de décomposi-

tion

Viscosité

: Donnée non disponible

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : < 7 mm2/s (40 °C / 104 °F)

Propriétés explosives : Non répertorié

Propriétés comburantes : Non applicable

Tension superficielle : Donnée non disponible

Conductivité : < 100 pS/m, La conductivité de ce maté-

riau en fait un accumulateur statique., Un liquide est généralement considéré comme non conducteur si sa conductivité est inférieure à 100 pS/m. Il est considéré comme semiconducteur si sa conductivité est inférieure à 10 000 pS/m., Les précautions sont les mêmes pour un liquide qu'il soit non conducteur ou semi-conducteur., Un certain nombre de facteurs, tels que la température du liquide, la présence de contaminants et d'additifs antistatiques, peuvent avoir une grande

influence sur la conductivité d'un liquide.

Poids moléculaire : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : S'oxyde au contact de l'air.

Stabilité chimique : Stable dans les conditions normales d'utilisation.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

: Aucune réaction dangereuse n'est à prévoir si le produit est

manipulé et stocké conformément aux règles.

18 / 27 800010025834 CA

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

NGL - Natural Gas Condensates (petroleum) (CAS#64741-47-5)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2024-10-03

5.0 2024-09-26 800010025834 Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

11.12.2015

Conditions à éviter : Eviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et d'autres

causes d'inflammation.

Matières incompatibles : Agents oxydants forts.

Produits de décomposition

dangereux

: Il ne devrait pas se former de produits de décomposition dan-

gereux durant un stockage normal.

Une décomposition thermique dépend grandement des conditions. Un mélange complexe de solides atmosphériques, de liquides et de gaz, y compris du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des oxydes de soufre et des composés organiques non identifiés, se dégagera lorsque ce matériau subira une combustion ou une dégradation thermique ou oxy-

dative.

Sulfure d'hydrogène

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Base d'Évaluation : L'information fournie est basée sur les données des compo-

sants et sur la toxicologie de produits similaires. Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses

composants pris individuellement.

Informations sur les voies d'exposition probables

l'exposition peut avoir lieu par inhalation, par contact avec la peau ou les yeux, bien qu'une exposition puisse se produire suite à une ingestion accidentelle.

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL 50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Remarques: Faible toxicité

Remarques: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétra-

tion dans les voies respiratoires.

Toxicité aiguë par inhalation : CL 50 (Rat): > 5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Remarques: Faible toxicité en cas d'inhalation.

Des concentrations élevées peuvent provoquer une dépression du système nerveux central entraînant des céphalées, des vertiges et des nausées ; une inhalation continue peut

entraîner un évanouissement et/ou la mort.

Toxicité aiguë par voie cuta-

(lapin): Remarques: Faible toxicité

née

DL50 >2000 mg/kg

19 / 27 800010025834 CA

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

NGL - Natural Gas Condensates (petroleum) (CAS#64741-47-5)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2024-10-03

5.0 2024-09-26 800010025834 Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

11.12.2015

Toxicité aiguë (autres voies

d'administration) Remarques: Irritant pour les voies respiratoires.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques: Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques: Irritant pour les yeux. (sulfure d'hydrogène)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Type de Test: Sensibilisation cutanée Remarques: N'est pas un sensibilisant.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Type de Test: Sensibilisation repiratoire Remarques: N'est pas un sensibilisant.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vivo : Remarques: Contient du benzene, CAS n° 71-43-2.

Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.

Remarques: Des études de mutagénicité sur l'essence et des mélanges de différentes natures d'essence ont essentiellle-

ment donné des résultats négatifs.

Cancérogénicité

Produit:

Remarques: Contient du benzene, CAS n° 71-43-2.

Cancérigène humain connu.

Remarques: Peut provoquer la leucémie (LAM: Leucémie Aiguë Myéloblastique).

Remarques: Des souris exposées à ce produit par inhalation développent des tumeurs du foie, qui ne sont pas considérées pertinentes pour les êtres humains.

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

NGL - Natural Gas Condensates (petroleum) (CAS#64741-47-5)

Version 5.0

Date de révision: 2024-09-26

Numéro de la FDS: 800010025834

Date d'impression: 2024-10-03

Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

11.12.2015

IARC Group 1: Cancérigène pour l'Homme

benzène 71-43-2

Group 2B: Cancérigène possible pour l'Homme

Naphtalène 91-20-3

cumène 98-82-8

gaz naturel (pétrole), con- 64741-47-5

densats

Éthylbenzène 100-41-4

OSHA Cancérogène réglementé spécifiquement par l'OSHA

benzène 71-43-2

NTP Connu comme cancérogène pour l'homme

benzène 71-43-2

Raisonnablement prévu pour être un cancérogène pour l'homme

Naphtalène 91-20-3

cumène 98-82-8

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité

Remarques: Provoque une foetotoxicité à des doses materno-

toxiques.

Remarques: Peut affecter la fertilité à des doses produisant

d'autres effets toxiques.

Remarques: De nombreuses études de cas impliquant un abus pendant la grossesse indiquent que le toluène peut provoquer des anomalies congénitales, un retard de croissance

et des difficultés d'apprentissage.

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

NGL - Natural Gas Condensates (petroleum) (CAS#64741-47-5)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2024-10-03

5.0 2024-09-26 800010025834 Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

11.12.2015

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Remarques: Des concentrations élevées peuvent provoquer une dépression du système nerveux central entraînant des céphalées, des vertiges et des nausées ; une inhalation continue peut entraîner un évanouissement et/ou la mort.

Remarques: L'inhalation des vapeurs ou des brumes peut provoquer une irritation du système respiratoire. (Sulfure d'hydrogène)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Remarques: Rein : a provoqué des effets sur les reins chez le rat mâle qui n'ont pas été considérés comme pertinents pour l'être humain.

Organes hématopoïétiques : une exposition répétée affecte la moelle osseuse.

Toxicité par aspiration

Produit:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exister.

Remarques: H2S possède un large éventail d'effets selon la concentration atmosphérique et la durée de l'exposition : 0,02 ppm - seuil olfactif, odeur d'oeuf pourri ; 10 ppm - irritation des yeux et de l'appareil respiratoire ; 100 ppm - toux, céphalées, vertiges, nausées, irritation des yeux, perte de l'odorat en quelques minutes ; 200 ppm - possibilité d'œdème pulmonaire éventuel après plus de 20-30 minutes ; 500 ppm - évanouissement après de courtes expositions, possibilité d'arrêt respiratoire éventuel ; plus de 1000 ppm - évanouissement immédiat, pouvant conduire rapidement à la mort, une réanimation cardio-respiratoire rapide peut être nécessaire. Ne pas se fier à l'odorat comme signe d'avertissement. H2S provoque une saturation rapide du système olfactif (engourdit l'odorat). Une accumulation de H2S dans le tissu corporel après une exposition répétée n'a pas été mise en évidence.

Remarques: Contient du benzene, CAS n° 71-43-2. Peut provoquer un SMD (syndrome myélodysplasique).

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Base d'Évaluation : Des données écotoxicologiques n'ont pas été spécifiquement

établies pour ce produit.

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

NGL - Natural Gas Condensates (petroleum) (CAS#64741-47-5)

Date de révision: Version 5.0

2024-09-26

Numéro de la FDS: 800010025834

Date d'impression: 2024-10-03

Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

11.12.2015

Les informations fournies sont basées sur une connaissance des composants et l'écotoxicologie de produits analogues. Sauf indication contraire, les renseignements présentés cidessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses composants pris individuellement.

Écotoxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons

(Toxicité aiguë)

Remarques: LL/EL/IL50 > 1 <= 10 mg/l

Toxique

Toxicité pour les crustacées

(Toxicité aiguë)

Remarques: LL/EL/IL50 > 1 <= 10 mg/l

Toxique

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

(Toxicité aiguë)

Remarques: LL/EL/IL50 > 1 <= 10 mg/l

Toxique

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

: Remarques: NOEC/NOEL > 1.0 - <= 10 mg/l

Toxicité pour les crustacées

(Toxicité chronique)

Toxicité pour les microorga-

nismes (Toxicité aiguë)

: Remarques: NOEC/NOEL > 1.0 - <= 10 mg/l

Remarques: LL/EL/IL50 >10 <= 100 mg/l Nocif

Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Facilement biodégradable.

S'oxyde rapidement par réactions photochimiques dans l'air.

Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Contient des composants susceptibles de bioac-

cumulation.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: 2 - 6

Mobilité dans le sol

Produit:

23 / 27 800010025834 CA

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

NGL - Natural Gas Condensates (petroleum) (CAS#64741-47-5)

Version Date de révision: Numér

2024-09-26

Numéro de la FDS: 800010025834

Date d'impression: 2024-10-03 Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

11.12.2015

Mobilité : Remarques: Si le produit est répendus au sol, un ou plusieurs

composants peuvent contaminer les nappes phréatiques.

Flotte sur l'eau.

Autres effets néfastes

Produit:

5.0

Information écologique sup-

plémentaire

: Les pellicules se formant à la surface de l'eau peuvent affec-

ter le transfert d'oxygène et nuire aux organismes.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus

: Si possible récupérer ou recycler.

Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques des matières produites pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables. Les déchets provenant d'un déversement accidentel ou d'un nettoyage de cuves doivent être éliminés conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par une entreprise de collecte ou de sous-traitance agréée. La compétence de

cette entreprise doit être préalablement établie.

Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les

cours d'eau.

Ne pas se débarrasser de l'eau contenue en fond de citerne

en la laissant s'écouler dans le sol.

Emballages contaminés

: Vider complètement le récipient.

Après la vidange, ventiler dans un endroit sûr, loin de toute source d'étincelles ou de feu. Les résidus peuvent présenter

un risque d'explosion.

Ne pas percer, découper ou souder les fûts non nettoyés. Envoyer chez un récupérateur de fûts ou de métaux.

Ne pas polluer le sol, l'eau ou l'environnement avec le conte-

neur de déchets.

Réglementation locale

Remarques

 L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.
 La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée.

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

NGL - Natural Gas Condensates (petroleum) (CAS#64741-47-5)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2024-10-03

5.0 2024-09-26 800010025834 Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

11.12.2015

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TDG

Numéro ONU : 1268

Nom d'expédition des Na: DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A.

tions unies

Classe : 3
Groupe d'emballage : I
Etiquettes : 3
Polluant marin : non

Réglementations internationales

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 1268

Nom d'expédition des Na: PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S.

tions unies

Classe : 3
Groupe d'emballage : 1
Etiquettes : 3

IMDG-Code

Numéro ONU : UN 1268

Nom d'expédition des Na-

tions unies

: PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S.

(Natural gas condensates (petroleum))

Classe : 3
Groupe d'emballage : I
Etiquettes : 3
Polluant marin : oui

Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Les règles de l'annexe 1 de la convention MARPOL s'appliquent pour toute expédition en vrac par voie maritime.

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Précautions spécifiques: se référer au rubrique 7, Manipula-

tion et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaitre ou se conformer pour le transport du

produit.

Informations Complémen-

taires

: Les règles de l'annexe 1 de la convention MARPOL s'appliquent pour toute expédition en vrac par voie maritime.

25 / 27 800010025834

CA

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

NGL - Natural Gas Condensates (petroleum) (CAS#64741-47-5)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2024-10-03

5.0 2024-09-26 800010025834 Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

11.12.2015

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Les informations réglementaires ne sont pas exhaustives. D'autres réglementations pouvent s'appliquer à ce produit.

Ce produit a été classé conformément aux critères de risques des Règlements sur les produits dangereuse et la FS (Fiche signalétique) contient tous les renseignements prescrits par les Règlements sur les produits dangereuse.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

EINECS : Tous les composants sont répertoriés et/ou sont des poly-

mères exemptés.

AICS : Tous les composants sont répertoriés et/ou sont des poly-

mères exemptés.

DSL : Tous les composants sont répertoriés et/ou sont des poly-

mères exemptés.

PICCS : Tous les composants sont répertoriés et/ou sont des poly-

mères exemptés.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet pour autres abréviations

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil: ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx -Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC -Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO -Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 -Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP -

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

NGL - Natural Gas Condensates (petroleum) (CAS#64741-47-5)

Date de révision: Version

5.0

Numéro de la FDS: 2024-09-26 800010025834

Date d'impression: 2024-10-03 Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

11.12.2015

Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande: OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS -Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modification par rapport à la version précédente.

Ce produit est destiné à être utilisé uniquement dans des installations confinées.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité

: Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel. les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272, etc.).

Date de révision : 2024-09-26

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR

27 / 27 800010025834